

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 59

Artikel: Pour les nationaux qui vivent à l'étranger
Autor: Wernle, Gabriel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889435>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHAMBRE DE COMMERCE SUISSE EN FRANCE

SIÈGE SOCIAL : 61, AVENUE VICTOR-EMMANUEL III

PARIS (8^e)

BULLETIN MENSUEL

AVRIL 1925

Le Numéro : 1 fr. 50

Abonnement : 15 fr.

NUMERO 59

PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. ALPHONSE DUNANT, MINISTRE DE SUISSE EN FRANCE

PRÉSIDENT : M. FERDINAND DOBLER

VICE-PRÉSIDENT : M. AUGUSTE DUPLAN

TRÉSORIER : M. CH. COURVOISIER-BERTHOUD

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL : M. MAURICE TREMBLEY

Pour les Nationaux qui vivent à l'Étranger

Dans le but d'accroître l'intérêt de ce Bulletin, notre secrétariat général s'est proposé d'inviter des écrivains français et suisses à y collaborer. Nous sommes particulièrement heureux d'accueillir aujourd'hui ce premier article de l'auteur de « la Suisse et nous ».

Le dernier Bulletin mensuel de la Chambre de Commerce Suisse en France, attirait l'attention des Suisses résidant à l'étranger sur la huitième journée des Suisses à l'étranger qui aura lieu à Bâle le 20 courant. Presque en même temps que ce Bulletin, je reçois une circulaire annonçant qu'un Congrès des colonies françaises à l'étranger, aura lieu au mois d'octobre prochain sous le patronage de la Ligue Maritime et Coloniale Française. C'est la première manifestation de cette nature organisée en France.

La coïncidence est curieuse. On commence donc, en France comme en Suisse, à s'intéresser sérieusement au sort des nationaux fixés à l'étranger. Il est inutile de faire ressortir dans ce Bulletin toute l'importance qu'ont au point de vue de l'expansion intellectuelle et économique de leur pays, les nationaux qui vivent au dehors. Ils sont les agents naturels de la propagande d'idées et de l'expansion commerciale. Disséminés dans le monde, ils y propagent la langue, les idées, créent de pré-

cieuses amitiés et aident puissamment au développement des exportations.

L'Allemagne a reconnu depuis longtemps de quelle utilité capitale les Allemands du dehors sont pour l'Allemagne. C'est en effet à l'existence des nombreuses colonies allemandes réparties dans toutes les contrées du monde, qu'avant la guerre l'Allemagne a dû en bonne partie les rapides progrès de son expansion économique. Il serait inutile d'insister sur les services que les Allemands de l'étranger ont, pendant les hostilités, rendus à la cause allemande dans les pays qu'ils habitaient. Aussi bien, l'Etat allemand a-t-il été un des premiers à s'intéresser d'une façon effective au sort de ces nationaux expatriés qui contribuent dans une large mesure à la prospérité du pays.

La Suisse a suivi en créant, à la fin de la guerre, le Secrétariat permanent des Suisses à l'étranger dont le but est de grouper et de rattacher plus étroitement au pays les Suisses du dehors. Elle a organisé ces journées des Suisses à l'étranger qui donnent aux expatriés l'occasion de faire connaître leurs desideratas et leur opinion sur les grandes questions qui intéressent le pays.

D'autres Etats ont des institutions analogues, par exemple la Suède et le Danemark, où l'on trouve des organisations comptant jusqu'à 40.000 membres et dont le but est d'entourer de sollicitude les nationaux en exil.

D'une façon générale, on ne se rend pas

assez compte des conditions difficiles dans lesquelles vivent les nationaux à l'étranger surtout lorsqu'ils y sont fixés. Cette remarque peut s'appliquer aussi bien à la Suisse qu'à la France. On trouve tout naturel à Berne comme à Paris, qu'ils agissent exactement comme ceux qui restent au pays et l'on ne se rend pas compte que le milieu dans lequel ils vivent, leurs occupations, leurs intérêts, leur tranquillité, souvent même leurs affections, ne peuvent que contribuer à les détacher de la mère patrie.

Ils doivent faire souvent de sérieux sacrifices et montrer un grand courage civique pour garder leur nationalité. Quelle que soit leur profession : négociants, ingénieurs, représentants, professeurs, employés ou ouvriers, ils sont en général défavorisés par rapport aux citoyens du pays, ce qui est assez naturel. Ils n'ont aucun moyen de participer à la vie politique de leur nation et n'ont pas dans les Parlements de représentants directs pour défendre leurs intérêts. C'est pourquoi ceux-ci y sont souvent méconnus.

Lorsqu'en 1924, la Chambre française a discuté les crédits pour les chômeurs français en Suisse, on a dû constater qu'un certain nombre de députés ignoraient totalement la situation particulière dans laquelle se trouvent les Français à l'étranger et de quelle utilité ils sont pour le pays.

Ce n'est pas aux Suisses qui habitent la France qu'il faut rappeler d'autre part les polémiques auxquelles a donné lieu la question de la taxe militaire pour les Suisses du dehors.

Il est donc particulièrement réjouissant de constater que des deux côtés du Jura, on rend justice aux citoyens en exil et que l'on s'intéresse à leur sort. Mais, chacun le sait, l'enfer est souvent pavé de bonnes intentions. Aussi, ce n'est pas sans une légère défiance que les Suisses de France, d'Espagne ou d'Amérique

ont accueilli l'annonce des premières journées organisées à Bâle à leur intention. Des fautes ont été commises, c'était inévitable. Heureusement les Suisses du dehors étaient là et lorsque l'on a un peu trop insisté sur leurs devoirs, tout en n'accordant qu'une importance secondaire à l'étude de leur desiderata, ils sont intervenus, non sans tempérament. De là la nécessité pour les nationaux du dehors de venir en grand nombre aux manifestations qui sont organisées pour eux. La grande affluence à la Huitième journée bâloise des Suisses à l'étranger a prouvé que les Suisses du dehors ont compris quels résultats ils peuvent en tirer.

Il faut attendre avec une grande curiosité le Congrès français qui aura lieu à Paris au mois d'octobre prochain. Des hommes éminents ont accepté d'en présider les sections ou de faire les rapports. Nous citerons les noms de M. le sénateur Henry de Jovenel, de M. Fougère, Président de l'Association nationale d'expansion économique, de M. Géo Gérald, Vice-Président du Comité des conseillers du Commerce extérieur, de M. dal Piaz, Président de la Compagnie générale Transatlantique, de M. Rondet-Saint, Directeur de la Ligue maritime et coloniale, de M. de Saint-Germain, Ancien Vice-Président du Sénat et de M. Lefèvre-Pontalis, Ministre plénipotentiaire. Le Président du Congrès est M. Chaumet, ancien Ministre de la marine, et le Secrétaire général, M. Pierre Lyautey, Directeur-adjoint du Comité des Conseillers du Commerce extérieur.

Venant après la huitième journée des Suisses à l'étranger, ce Congrès ne pourra manquer d'éveiller un grand intérêt dans tous les milieux que ne laissent pas indifférents les grandes questions qui intéressent l'expansion nationale.

Gabriel WERNLE.

Le Projet de Tarif douanier Suisse

De divers côtés on nous demande de publier une étude du projet de nouveau tarif douanier suisse et l'on se montre surpris que nous ne nous soyons pas encore livrés à son analyse.

Notre réponse sera très simple : Ce projet de tarif ne prendra à nos yeux sa signification complète que le jour où nous pourrons le mettre en regard d'un projet précis de modification du tarif douanier français. Or, les projets français fragmentaires qui ont vu le jour jusqu'ici sont, pour le moment, considérés comme abandonnés et nous ne possédons sur les projets

actuellement à l'étude aucune donnée précise. Dans ces conditions nous avons jugé qu'il convenait d'attendre qu'un projet français fût publié et, lorsqu'il le sera, nos fidèles lecteurs peuvent compter que nous ne serons pas les derniers à examiner les répercussions que pourront avoir l'un sur l'autre, le projet suisse et le projet français.

D'ici là nous pensons que le projet suisse a déjà été l'objet de critiques assez nombreuses sans que nous compliquions encore la tâche des législateurs suisses en leur soumettant des